

## **COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 23 août 2018**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 7 juin 2018
- Accepte la création, à compter du 1er septembre 2018, d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 8 heures 40 minutes hebdomadaires, pour assurer les fonctions d'accompagnateur de transports scolaires
- Valide l'avenant à la convention de répartition des charges de fonctionnement des écoles entre la commune de Fontaine et la commune de Hauteville, tenant compte que la commune assumera, à compter du 1er septembre 2018, la charge d'un adjoint d'animation pour occuper les fonctions d'accompagnateur de transports scolaires.
- Accepte la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 30 heures par semaine par délibération du 14/12/2005, à 28 heures par semaine à compter du 1er septembre 2018
- Renouvelle la concession de passage entre la Commune de Fontaine et M. MOUGEOT André en forêt communale sur la parcelle forestière n° 37 ainsi que sur un tronçon de la route forestière dite « de la Reine » afin d'accéder à sa propriété située section C n° 1071, lieu-dit « Chantraine ». Celle-ci sera reconduite pour une durée de 12 années, conformément à la demande de M. Mougeot, à compter du 15/11/2018 à titre gratuit.
- Émet un avis favorable pour le rattachement de la commune nouvelle Fougerolles – St-Valbert à la Communauté de Communes de la Haute-Comté
- Donne un accord de principe à l'acquisition d'un bout de chemin et d'un terrain communal par un particulier, situé 14 rue Max Chaon
- Adhère en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés. Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Fontaine-Les-Luxeuil. S'acquitte de la participation financière prévue par l'acte constitutif.
- Décide de mettre en œuvre un système « vidéo-surveillance » pour l'école maternelle et le nouveau périscolaire

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 24 août 2018

Le Maire,  
Marie-Odile HAGEMANN